



Offres d'accompagnement individuel sur les chiens de protection par le réseau Idele

Les membres du réseau chiens de protection d'Idele peuvent accompagner un éleveur et/ou un berger dans le cas :

1. D'un suivi individuel pour la mise en place d'un chiot de protection ;
2. D'un appui individuel pour des chiens adultes ;
3. D'un appui individuel pour la gestion de conflits d'usage entre les chiens de protection et les usagers du territoire qu'il occupe.

En tant que personnes formées et habituées à élever, côtoyer des chiens de protection sur leur propre ferme et chez les nombreux éleveurs suivis (quelques centaines de chiens maintenant pour la totalité du réseau IDELE), ils apportent leur regard technique aux éleveurs afin de leur donner des leviers de progression pour apporter efficacité de protection, sérénité de travail, confort du troupeau et cohabitation apaisée avec les autres usagers du territoire.

Retrouvez les coordonnées de votre interlocuteur du réseau chiens de protection Idele [ici](#)

1. SUIVI INDIVIDUEL POUR LA MISE EN PLACE D'UN CHIOT

Objectif : Accompagner et conseiller l'éleveur lors de la mise en place d'un chiot de protection sur son exploitation.

Déroulé : 4 à 5 visites individuelles chez l'éleveur, d'environ 2 heures :

- avant l'arrivée du chiot (diagnostic et aide au choix),
- au plus tard dans les 10 jours qui suivent l'arrivée du chiot,
- 1 mois à 1 mois ½ après l'arrivée du chiot,
- au moment de la 1ère sortie du troupeau à l'extérieur,
- au moment de la puberté du chien.

Le nombre de visites est adapté aux besoins de l'éleveur.

Chaque visite fait l'objet d'un compte-rendu technique détaillé relatif à ce qui a été observé et ce qui doit être travaillé d'ici la prochaine visite.

A l'issue des visites prévues sur l'année, l'intervenant délivre un relevé détaillé de la prestation réalisée permettant de justifier les dépenses.

N° DE VISITE	TYPE DE VISITE	OBJECTIFS
1^{ère} visite	Diagnostic de l'exploitation et aide au choix du chiot	<ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier les motivations de l'éleveur quant à l'acquisition d'un chiot ○ Appréhender les spécificités de l'exploitation pour adapter les conseils ○ Aider au choix du chiot ○ Planifier et organiser l'accueil du chiot
2^{ème} visite	Dans l'idéal le jour de l'arrivée du chiot ou au plus tard dans les 10 jours qui suivent son arrivée	<ul style="list-style-type: none"> ○ S'assurer des bonnes conditions de mise en place du chiot ○ Conseiller l'éleveur sur la manière de procéder dans les prochaines semaines
3^{ème} visite	1 à 1 mois ½ après l'arrivée du chiot	<ul style="list-style-type: none"> ○ Apprécier la relation tissée entre le chiot et les animaux ○ Apprécier le niveau de familiarisation du chiot aux humains ○ Apprécier le comportement du chiot ○ Identifier et trouver des solutions pour résoudre les éventuels problèmes de comportement du chiot ○ Conseiller l'éleveur sur la manière de procéder dans les prochaines semaines
4^{ème} visite	Lors de la 1 ^{ère} sortie au pâturage	<ul style="list-style-type: none"> ○ Apprécier le niveau de familiarisation du chiot aux humains ○ Apprécier le comportement du chien ○ Identifier et trouver des solutions pour résoudre les éventuels problèmes de comportement du chiot ○ Accompagner l'éleveur pour gérer la 1^{ère} sortie au pâturage ○ Conseiller l'éleveur sur la manière de procéder dans les prochaines semaines
5^{ème} visite	A la puberté	<ul style="list-style-type: none"> ○ Apprécier le niveau de familiarisation du chien aux humains ○ Apprécier le niveau d'éducation du chien ○ Apprécier le comportement du chien ○ Identifier et donner des conseils pour résoudre d'éventuels problèmes de comportement ○ Conseiller l'éleveur sur la manière de procéder par la suite

2. APPUI INDIVIDUEL POUR DES CHIENS ADULTES

L'expertise comportementale du/des chiens de protection est proposée au travers d'une mise en situation (nous ne parlons pas de test). L'objectif est d'apprécier, à l'instant T de la visite et dans son environnement naturel, l'attachement au troupeau, le niveau de vigilance face à une personne inconnue et les réactions qui en découlent (alerte, dissuasion, intervention...), de l'équipe de chiens de protection puis de chaque individu. Il ne s'agit pas de pousser le(s) chiens(s), ni d'exagérer les précautions à prendre, mais bien d'apprécier si les chiens ont un comportement adéquat au troupeau et dans le cas d'interactions avec un humain ayant une attitude adaptée à une rencontre avec des chiens de protection. Le type d'interactions simulé sera défini au préalable en lien avec les situations que peuvent vivre les chiens dans leur environnement de travail. Dans un second temps, il pourra être fait une appréciation du niveau de familiarisation à l'humain (hors cadre de travail). Un bilan sera fait avec le propriétaire des chiens à l'issue de cette mise en situation : des préconisations d'utilisation des chiens ou de mise en pratique d'exercices spécifiques pourront être données si nécessaire. Une intervention à deux membres du réseau pourra être privilégiée en fonction de la situation.

La durée d'intervention de cet accompagnement est variable (dépendant du nombre de chiens notamment) et est laissée à l'appréciation du ou des intervenants.

3. APPUI INDIVIDUEL POUR LA GESTION DE CONFLITS D'USAGE ENTRE LES CHIENS DE PROTECTION ET LES USAGERS DU TERRITOIRE QU'IL OCCUPE

L'animation d'une réunion d'échanges collective avec les usagers du territoire environnant peut être un des moyens efficace pour apaiser les tensions. Elle est vivement encouragée, car elle permet d'anticiper les problèmes et de répondre aux questions courantes autour du fonctionnement des chiens de protection de troupeau et du comportement à adopter lors de leur rencontre.

Les membres du réseau interviennent en tant qu'experts chiens de protection. Si la situation s'avère très tendue, l'intervention d'un médiateur peut être préconisée pour animer les échanges. Les outils d'animation peuvent être variés : power point, film Rasco&Nous (www.rascoetnous.fr), rencontre physique entre les chiens de protection de l'éleveur et les participants, etc.

L'organisation de cette réunion est de la responsabilité de l'éleveur.

Cette réunion collective est forcément précédée d'une rencontre entre le membre du réseau Idele et l'éleveur et d'une observation et mise en situation de ses chiens de protection.

Une intervention à deux membres du réseau pourra être privilégiée en fonction de la situation. La durée d'intervention de cet accompagnement est variable et est laissée à l'appréciation du ou des intervenants.